

Stop à toutes les violences contre les femmes !

Publicités sexistes et dégradantes, insultes, harcèlement dans la rue, cyberharcèlement, harcèlement sexuel au travail, lesbophobie, coups, agressions sexuelles, prostitution et traite, pornographie, mutilations sexuelles, mariages forcés, viols, violences conjugales, violences psychologiques, administratives et économiques, violences contre les femmes en situation de handicap, migrantes, immigrées, féminicides.

**Arrêter les violences, c'est changer globalement les rapports entre les femmes et les hommes ! C'est en finir avec le patriarcat !
Malgré l'effet d'annonce du Grenelle, on ne voit pas suivre les moyens !**

Nous exigeons :

- ✓ Un budget du secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes en rapport avec les besoins réels
- ✓ La création d'un Ministère des Droits des Femmes de plein droit
- ✓ Le maintien et le développement des services publics garants des droits fondamentaux
- ✓ Une loi-cadre contre les violences et le sexisme, qui inclue :
 - l'application des lois existantes,
 - le renforcement de l'arsenal juridique,
 - la fin de l'impunité des auteurs et un véritable travail pour éviter la récurrence,
 - la protection des victimes, la généralisation du Téléphone Grand Danger (TGD) et du bracelet anti-rapprochement,
 - la prévention et l'éducation obligatoires dès le plus jeune âge,
 - la formation des professionnel.le.s,
 - la prise en charge dès les premiers actes des auteurs de violence
- ✓ L'augmentation et la pérennisation des subventions aux associations de terrain qui œuvrent pour les droits des femmes

Signataires : Collectif Droits Des Femmes 65, ATTAC, CGT, CFDT, Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques, Europe Ecologie Les Verts, Ensemble !, France Insoumise, FSU, Libre Pensée, Ligue des Droits de l'Homme Tarbes Bagnères, Lutte Ouvrière, NPA, Parti Communiste, Parti Socialiste, Parti de Gauche, Planning Familial, Solidaires 65



**Un "Grenelle" pour quoi ?
L'Etat ne protège pas les
femmes victimes !**

Parmi les pays d'Europe, la France est l'un de ceux qui connaît le plus grand nombre de féminicides : depuis le 1^{er} janvier 2019, 130 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint, déjà plus qu'en 2018 (121 féminicides). En comparaison, en Espagne, le nombre de victimes a été réduit de manière remarquable : 71 victimes en 2017, 47 en 2018 grâce à une politique basée sur un financement réel et des actions vigoureuses.

Depuis septembre 2019, le "Grenelle contre les violences conjugales" reprend de nombreuses propositions faites depuis longtemps par des organisations ou des personnalités impliquées dans la lutte contre les violences contre les femmes, mais aucune des mesures proposées ne se trouve aujourd'hui budgétée.

Pire, la Secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes fait des annonces trompeuses basées sur un cumul de financements divers déjà existants répartis dans tous les ministères, dont la moitié hors du territoire ! La réalité :

- ✓ Budget du secrétariat aux droits des femmes sans augmentation
- ✓ Réduction des budgets d'un certain nombre d'associations : -25% pour le Planning Familial par exemple
- ✓ Annonces minimales d'ouvertures de places dans des structures d'accueil, alors même que l'on constate, dans la réalité, de nombreuses fermetures et réductions de moyens.

France, 2019 :

- 1 femme tuée tous les 2 jours
- 1 femme violée toutes les 7 mn
- 1 femme sur 3 harcelée au travail

STOP!

**MARCHE NATIONALE
#NOUSTOUTES**

SAMEDI 23 NOVEMBRE 18h30
place Verdun

LES CHIFFRES

- ✓ 1 femme meurt, sous les coups de son conjoint, tous les 2 jours et demi en France
- ✓ 225 000 femmes victimes chaque année
- ✓ 86 000 femmes sont victimes de viol chaque année
 - 10 000 d'entre elles portent plainte
 - Dans 80% des cas l'agresseur est connu de la victime
- ✓ 143 000 enfants vivent dans un foyer où une femme a déclaré être victime de violences

En 2018, dans les Hautes-Pyrénées :

- ✓ 364 faits de violences conjugales ont été déclarés auprès des services de police et de gendarmerie
 - Dont 86.3% concernent des femmes

Sur le premier semestre 2019 :

- ✓ 201 faits de violences conjugales
 - Dont 147 commis sur des femmes (73.13%)

Combien de femmes gardent le silence ?

Vous n'êtes pas seules !

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES : LA LOI VOUS PROTEGE, LA JUSTICE ET LA POLICE VOUS DOIVENT PROTECTION !

Lieux ressource

Dans l'urgence :

Brigade de gendarmerie, Commissariat de police.....17
Service d'aide médicale urgente.....15

En parler, s'informer :

Aid'victimes05 62 51 98 58
CIDFF 65.....05 62 93 27 70
CDAD 65.....05 62 34 96 73
Planning Familial.....05 62 93 93 26
Défenseur des droits.....05 62 56 65 65
Numéro d'appel national39 19
Plate-forme internet.....stop-violences-femmes-gouv.fr

Porter plainte :

Gendarmerie
Commissariat de police
Procureur de la République